

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

| | | | |
|----|------|----|---|
| N° | 2024 | 28 | 4 |
|----|------|----|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

| | |
|---|--|
| DATE DE CONVOCATION 6 juin 2024 | L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire. |
| DATE D'AFFICHAGE 6 juin 2024 | Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | M. DELAHAIE, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice. |
| EN EXERCICE : 24 | Absents représentés : MME ROCH par M. MATT, MME MILLER par MME BESANÇON, M. LEDUC par M. LEHMANN et MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX. |
| PRÉSENTS : 17 | Absent excusé : M. GOUSSEFF |
| VOTANTS : 21 | Absents : M. BETTI et MME TISSOT |
| | M. DELAHAIE a été élu secrétaire de séance. |

**ZAC DE LA MARE AUX BOURGUIGNONS
DOSSIER DE RÉALISATION MODIFICATIF N°2**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier initial de réalisation de la ZAC de Mare aux Bourguignons a été approuvé par délibération n°2012-022-2 du 22 mars 2012. Celui-ci comprend :

- le projet de programme des équipements publics,
- le projet de programme global des constructions,
- les modalités prévisionnelles de financement.

Il précise qu'une première modification a été approuvée par délibération n°2018-001-4 du 24 janvier 2018 pour le mettre à jour : annulation du projet d'EHPAD, réhabilitation en voie douce de la liaison entre la route d'Avrainville et la route de Boissy, transfert d'une participation à la commune d'Egly pour l'aménagement de la salle située au rez-de-chaussée du bâtiment I3F (maison médicale).

Le Maire ajoute que Cœur d'Essonne Agglomération a transmis un second projet de modification dont l'objet principal est la création d'un parc paysager réalisé par CDEA puis rétrocédé à la commune.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article R 311-7 du Code de l'urbanisme,

VU le projet de dossier de réalisation modificatif n°2 présenté par Cœur d'Essonne Agglomération,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 juin 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le dossier de réalisation de la ZAC de la Mare aux Bourguignons approuvé initialement en 2012 et modifié en 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC de la Mare aux Bourguignons,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 17/06/24
et de la publication le : 18/06/24
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY



Edouard